

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2007, intitulée: «Ultime réajustement pour un bel été à Baby-Plage».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à sensibiliser les baigneurs et baigneuses au respect de leur environnement en complétant le panneau placé à l'entrée principale par d'autres visibles et lisibles aux alentours des nouveaux prolongements et de leurs accès;
- à poser des panneaux interdisant l'accès aux chiens sur les nouveaux enrochements qui prolongent la plage, car cette interdiction n'est signalée qu'à l'entrée principale;
- à déplacer la barrière en arc de cercle, sous les platanes, à l'arrière du muret qu'elle longe, permettant ainsi aux personnes surveillant les enfants grimpaient sur les jeux de s'asseoir à l'ombre sur ledit muret;
- à mettre en place une gestion efficace des déchets sur la plage (augmentation du nombre de poubelles, cendriers de plage, installation d'un tri sélectif des déchets);
- à faire nettoyer la plage très régulièrement et particulièrement durant le week-end;
- à veiller à l'entretien des toilettes publiques à l'entrée de la plage;
- à proposer une collaboration allant dans le sens d'une bonne gestion des lieux à l'association Cheetah-Baby-Plage ainsi qu'au glacier attenant;
- à agrandir et à mieux signaler le parking pour vélos à proximité de la plage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la plage, menés conjointement par l'Etat de Genève et la Ville de Genève, ont été inaugurés le 15 mai 2007. Le Conseil administratif prend acte du bon accueil dont ils font l'objet. Des finitions doivent encore être effectuées et la pelouse est rénovée par secteur, pour éviter de devoir fermer la plage.

Le panneau d'information à l'entrée de la plage a été posé à la demande du Département du territoire, à l'instar de ce qu'il fait sur les autres plages du can-

ton. Dans pareil site, il n'est pas souhaitable de multiplier les éléments de signalétique. Au contraire, la rationalisation de la signalétique des quais est l'un des dossiers en cours d'étude par les services municipaux.

Contre l'accès des chiens à la plage, trois plaques supplémentaires ont été posées sur les clôtures, à l'entrée et aux deux extrémités.

La nouvelle barrière garantit une limite harmonieuse à cette plage insérée dans le plan de site de la rade et empêche les chiens d'y entrer. Des bancs confortables ont été installés à proximité des jeux, à la disposition notamment des adultes accompagnant les enfants jouant sur les balançoires en caoutchouc.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, la cadence de nettoyage de la plage a été augmentée à un nettoyage quotidien de deux heures, y compris la levée journalière des corbeilles à déchets. Les cendriers de plage ne peuvent être installés en l'absence d'un gardien permanent, mais le service Voirie-Ville propre les mettra à la disposition de l'association Cheetah-Baby-Plage si elle veut en assurer la gestion. Le tri sélectif des déchets est réservé aux manifestations ponctuelles.

Le nettoyage des toilettes publiques souterraines a été adapté à l'augmentation de fréquentation de la plage, passant l'été à cinq nettoyages par jour, tous les jours. Dans les W.-C. hommes, des urinoirs plus hygiéniques remplaceront prochainement le système actuel.

Un râtelier pour 15 vélos a été posé à l'entrée de la plage dès la fin des Fêtes de Genève, extensible si nécessaire.

En ce qui concerne la collaboration avec Cheetah-Baby-Plage, les services municipaux sont ouverts à envisager toutes les propositions concrètes et utiles au bon fonctionnement de la plage provenant de cette association.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 26 septembre 2007.